

In memoriam
Michel Nuyens

Jacques-Henri MICHEL

Notre collègue Michel Nuyens nous a quittés à Louvain le 19 août 2003. Il était né à Anvers, le 27 mai 1931, dans une famille cultivée de la bourgeoisie francophone, qui lui donna une éducation exigeante, marquée par le scoutisme et l'escrime et dont il garda une pratique de la gymnastique qu'il prolongea jusqu'à la quarantaine. Après des études primaires et secondaires accomplies en néerlandais chez les Jésuites du Collège Notre-Dame, il entama à l'Université de Louvain des études couronnées par une étonnante brochette de diplômes puisqu'il conquist tour à tour, en néerlandais, le doctorat en droit (1951) et la licence en sciences commerciales et financières (1955), en français, le baccalauréat en philosophie thomiste (1951), la licence en philologie et histoire orientales (1955), la licence en philologie classique (1957) et, finalement, l'agrégation de l'enseignement supérieur en droit romain. Parfait bilingue, il avait accumulé une exceptionnelle culture linguistique qui s'étendait à une dizaine de langues au moins, mais sur ce point, comme sur tous les autres, il gardait une remarquable discrétion, comme s'il voulait se soustraire fût-ce à la plus amicale des admirations.

Sa thèse, *Le statut obligatoire des décurions dans le droit constantinien* (Louvain, Faculté de Droit, 1964), préparée sous la direction de son maître Fernand De Visscher, étudiait un aspect essentiel de la société romaine au début du Bas-Empire, caractérisée qu'elle est par l'autoritarisme bureaucratique qui s'impose aux bourgeoisies municipales, dont elle fige la condition et dont elle entraînera progressivement le déclin pour en consommer la ruine en fin de compte. Cet ouvrage autorisait d'emblée les plus belles espérances, mais Michel Nuyens déjoua l'attente légitime du monde scienti-

fique en consacrant la totalité de son temps à son enseignement, à ses étudiants et à la revision minutieuse des articles publiés par notre *Revue internationale des droits de l'antiquité*.

Si, entre nous, s'est nouée une amitié indéfectible, c'est à la faveur d'une circonstance particulière, mais qui devait se renouveler deux fois par an, et que nous devons à notre collègue Robert Feenstra, professeur à l'Université de Leyde. En 1969, il prit l'initiative de fonder le *Romanistenkring*, qui rassemblerait désormais avec une belle régularité, dans une ville chaque fois différente au gré du collègue qui nous offre l'hospitalité, les professeurs de droit romain de Belgique et des Pays-Bas. Pour y participer, nous faisons ensemble le trajet en voiture, et ces allers et retours m'ont permis d'approfondir à loisir avec Michel Nuyens les échanges de vue sur les sujets les plus variés. Avouerai-je que je sais d'ores et déjà que les réunions à venir de ce cercle d'amis me feront éprouver le plus vivement le sentiment de son absence et le regret de ces retrouvailles qui m'étaient précieuses.

À Marie-Astrid, son épouse, et à ses sept filles qu'il chérissait, j'adresse l'expression de mes condoléances émues et l'assurance de mon fidèle souvenir.